

Déclaration faite par Frédéric Sève, secrétaire général du Sgen-CFDT

Monsieur le Ministre, Mesdames et messieurs les conseillers,

Depuis le début, ce débat sur les rythmes scolaires est plutôt mal engagé. On peine à en faire apparaître les véritables enjeux et à s'engager dans un processus de refonte avec suffisamment de confiance et de crédibilité pour construire une réforme satisfaisante.

Si les choses sont si compliquées, c'est sans doute parce qu'on attend trop de la réforme des rythmes scolaires, que l'on croit pouvoir, ou feint de croire, résoudre à cette occasion tous les problèmes et compenser toutes les carences de l'enseignement primaire en France aujourd'hui. Et le texte de ce décret, qui ne devait avoir qu'une portée pédagogique, est transformé, bien malgré lui, en une espèce de nœud gordien de la refondation de l'école, comme si on cherchait une recette miracle en oubliant nos propres contradictions :

On demande à l'école, certes avec raison, de réduire la journée scolaire pour alléger la charge des enfants mais parallèlement, à cause des contraintes de la vie moderne, on lui demande d'assurer un service d'accueil des enfants de plus en plus large.

On demande aux municipalités, certes avec raison, de prendre leur part dans le financement et l'organisation de l'accueil des enfants, mais on oublie que l'éclatement des communes et le patchwork de l'intercommunalité les rendent souvent incapables d'assumer cette responsabilité.

On cherche, certes avec raison, à augmenter le nombre de jours de classe pour déconcentrer la charge du travail scolaire, mais on oublie d'interroger le nombre d'heures de classe assurées dans l'année – qui est l'un des plus élevés en Europe. Comme si, pour lutter contre l'échec scolaire, la quantité du travail scolaire était plus importante que sa qualité.

Et nous-mêmes, organisations syndicales des personnels, nous cherchons dans la réforme des rythmes scolaires la solution définitive pour améliorer enfin les conditions de travail de nos collègues, alors que l'accroissement de leurs difficultés, comme d'un grand nombre de celles des élèves, a bien d'autres causes – programmes mal construits et trop chargés, pilotage trop hiérarchique de l'éducation nationale, insuffisance de la formation initiale et continue, carence des réseaux d'aides et de soutien à l'action des professeurs, etc.

Tous ces points de blocages, toutes ces confusions et ces contradictions témoignent au passage des difficultés auxquelles est confronté l'enseignement primaire. Ils rappellent aussi la nécessité d'autres réformes et d'une priorité budgétaire attentive.

Monsieur le Ministre, dans sa partie rythme – nous apprécions par ailleurs la transformation de l'OPE en APC – ce texte a principalement une qualité et un défaut. Sa qualité est d'ouvrir enfin le débat sur les rythmes scolaires. Son défaut est de se limiter à un aménagement des horaires de la semaine. Si l'intention initiale est bonne, il faudra sortir de ce cadre trop restreint pour la concrétiser pleinement. Ce qui nous conduit à faire les recommandations suivantes :

Le processus de réflexion et de réforme des rythmes ne doit surtout pas s'arrêter là, et nous nous réjouissons que vous ayez explicitement ouvert cette perspective. Rien ne serait pire qu'une demi-réforme qui cristallise les frustrations et les mécontentements et cultive le sentiment que ce dossier est décidément « ingérable » et qu'il est urgent de ne rien faire. Vous avez lancé le débat, il est temps de passer le relais aux municipalités, aux organisations de parents d'élèves, aux organisations représentatives des personnels et à tous les acteurs de l'éducation qui ont déjà avancé dans la réflexion – dès avant les dernières élections – pour qu'elles façonnent la prochaine étape de la réforme des rythmes scolaires. C'est moins une concertation supplémentaire qui doit s'ouvrir mais une codécision qu'il faut construire. Mais tout doit être sur la table, la discussion ne doit souffrir d'aucune contrainte, et alors il ne faudra qu'un cadre de discussion, une feuille de route et une échéance pour mener enfin à bien ce dossier.

Il faut donner à cette réforme des rythmes sa pleine ampleur en interrogeant le volume horaire de classe, je l'ai déjà dit, mais aussi sa répartition sur l'année, en distinguant heures de cours et temps d'apprentissage, en se donnant des programmes scolaires moins chargés, moins disciplinaires et dans l'esprit du socle commun. Il faut en fait resituer l'école dans un projet éducatif global, en lien avec tous les acteurs de l'accueil et de l'éducation des enfants. Pour cela, il faut aussi poser la question de la structure juridique des écoles : les établissements du second degré, grâce à leur personnalité et leur organisation juridique, sont bien plus à même et d'innover sur leurs horaires et d'assurer la consultation des parties prenantes.

Il est enfin urgent que s'ouvre la discussion sur les conditions de travail des personnels. Les chantiers pédagogiques de la refondation de l'école se multiplient depuis la fin de la concertation et dessinent des évolutions qui nous conviennent globalement. Mais il faut aussi absolument prendre en compte les difficultés d'exercice de nos collègues et leur apporter des solutions. Nous vous demandons instamment, comme à chaque fois, dans le cadre de ce CSE et dans le cadre du CT, d'annoncer un agenda social des personnels, d'indiquer ce qui peut être mis en discussion (rémunération, organisation du travail, etc.), d'annoncer les échéances, de préciser les marges de manœuvres, vos intentions, afin que les personnels sentent que l'on s'occupe aussi d'eux et qu'on les traite comme des cadres, conformément à leur statut, et non comme des exécutants ou des variables d'ajustement.

Monsieur le Ministre, vous avez parlé de rétablir la confiance vis à vis des personnels. L'occasion vous en est ainsi donnée. En l'état actuel, parce que nous sommes au milieu du gué, nous préférons nous abstenir.